

### 3. MAINTIEN EN MILIEU ORDINAIRE

Le maintien à domicile, le développement de l'autonomie pour les personnes handicapées et l'accompagnement à l'intégration scolaire des enfants handicapés, constituent une priorité nationale qui se traduit dans la région par :

#### Le développement des places de services

Fin 2003, la région compte, en effet, 1 907 places de services, soit 527 places de plus qu'en 1999. Un certain nombre de places en établissement ont été redéployées en places de services. Des places de services ont par ailleurs été créées en 2003 grâce à une marge de manœuvre dégagée dans le cadre de la campagne budgétaire.

#### La création de postes d'auxiliaires de vie à domicile

soit au total 295,75 fin 2003, plus particulièrement en direction des personnes lourdement handicapées. A noter que les auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI) devenus assistants d'éducation relèvent de l'Education Nationale depuis 2003.

#### L'ouverture de places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) aux personnes handicapées.

Depuis trois ans, 33 places ont été créées :

- 16 en Loire-Atlantique
- 5 en Maine-et-Loire
- 5 en Mayenne
- 7 en Sarthe

#### La mise en place d'un dispositif à la vie autonome

qui a pour mission de développer l'accès des personnes handicapées aux solutions de compensation des incapacités. Fin décembre 2003, tous les départements de la région ont reçu les financements pour un tel dispositif :

### 4. EFFORT FINANCIER DE L'ETAT et CREATION DE PLACES AU TRAVERS DES DIFFERENTS PLANS

En 2003, ont été dédiées au fonctionnement des structures :

- Une dotation de crédits d'assurance maladie de **314 495 425 euros** pour les établissements et services pour enfants et adultes ;
- Une dotation de crédits d'Etat pour les CAT de **59 194 325 euros**.

Si le nombre de places créées au niveau national n'est pas suffisant pour couvrir tous les besoins, la capacité d'accueil est en continuelle progression.

Sur la période 1999-2003, l'effort financier de l'Etat, au travers de deux plans pluriannuels (plan triennal de 2001 à 2003 et plan quinquennal MAS-FAM de 1999 à 2003), du plan exceptionnel 2002, et des marges de manœuvre dégagées régionalement (pour les SESSAD), aura permis de créer :

- 156 places pour enfants (112 par les plans)
- 267 places pour adultes lourdement handicapés (MAS-FAM)
- et 466 places de CAT.

dont certaines places fléchées pour la prise en charge de publics spécifiques :

- 32 places en direction des autistes,
- 33 places pour les traumatisés crâniens,
- 21 pour les enfants lourdement handicapés,
- et 39 places de sessad.

### 5. LES CENTRES RESSOURCES

- Centre d'information et de conseil sur les aides techniques (CICAT) à St-Saturnin en Sarthe
- Itinéraires Déficiants Sensoriels et Centre régional d'Information sur la Surdit  (CIS) dans le Maine-et-Loire à Angers
- Centre Interrégional d'Etudes et de Ressources sur l'Autisme (CIERA) en Loire-Atlantique à St-Herblain et le Centre Relais Départemental sur l'Autisme (CRDA) en Sarthe au Mans

Vous pouvez trouver toutes les coordonnées des centres ressources de la région sur le Site internet de la DRASS <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>



Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale  
Ministère de la santé et de la protection sociale  
Ministère de la famille et de l'enfance

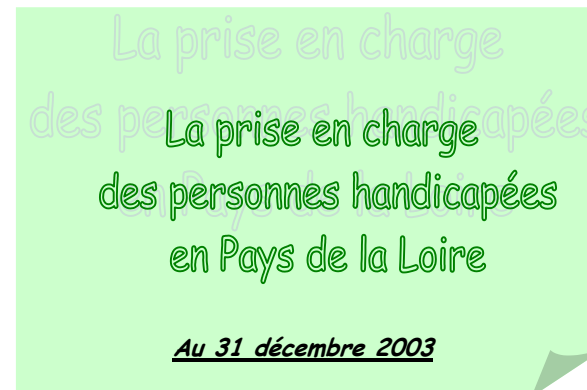
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales  
des Pays de la Loire

#### PÔLE « POLITIQUES SOCIALES » Service Médico-Social (SMS)

6 rue René Viviani - BP 86218 - 44218 Nantes Cedex 2

Tél : 02 40 12 85 64/87 62

E-Mail : [dr44-med-soc-develop-soc@sante.gouv.fr](mailto:dr44-med-soc-develop-soc@sante.gouv.fr)



#### SOMMAIRE

1. Nombre de structures et places financées pour personnes handicapées
2. Taux d'équipement régionaux
3. Effort financier de l'Etat et création de places au travers des plans
4. Maintien en milieu ordinaire
5. Les centres ressources dans la région

Pour en savoir plus...

Le service médico-social (SMS) de la DRASS publie chaque année un document intitulé « Le dispositif de prise en charge des enfants et adultes handicapés en Pays de la Loire »

## 1. NOMBRE DE STRUCTURES ET PLACES FINANCEES POUR PERSONNES HANDICAPEES DANS LA REGION

La région Pays de la Loire compte **334 structures** pour enfants et adultes handicapés relevant de la compétence Etat (hors structures d'hébergement):

- **pour l'accueil des enfants et adolescents :**  
97 établissements spécialisés par type de déficience (voir ci-contre), 10 unités spécifiques pour polyhandicapés, 80 services de soins à domicile et d'éducation spéciale (SESSAD), 9 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour les 0-6ans, 7 centres médico-psychopédagogiques (CMPP) pour les 3-18 ans et 80 services,
- **pour l'accueil des adultes :** 26 MAS, 17 FAM, 82 CAT, 2 unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socio-professionnelle (UEROS) et 4 centres de rééducation professionnelle (CRP).

Le nombre de **places financées au 31.12.2003**, par des crédits d'assurance maladie et d'état pour personnes handicapées, représente un total de **15 275 places** :

- 7 674 lits et places en établissements et services pour l'enfance et la jeunesse inadaptées ;
- et 7 601 places pour les adultes handicapés (MAS, FAM, CAT, UEROS, CRP).

D'autres structures relevant d'autres champs de compétence, non mentionnées ici, complètent le dispositif.

## 2. TAUX D'EQUIPEMENT REGIONAUX\*

\* suivant population actualisée au 1/1/2002

Malgré une politique régionale de rééquilibrage, des inégalités subsistent entre les départements. Les besoins ne sont pas entièrement satisfaits au regard des listes d'attente (910 enfants dans la région et 1 916 adultes pour des places de MAS, FAM et CAT), du nombre de jeunes adultes bénéficiaires de l'amendement CRETON (soit 428) maintenus dans les structures pour enfants faute de places dans les structures pour adultes.

- **Supérieur à la moyenne nationale pour les enfants**

Le taux d'équipement régional global, en établissements et services, est de **8,99 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans** au 31 décembre 2003 et de 8,55 en métropole (source STATISS 2004).

Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
9,05	10,88	7,62	8,18	7,61	8,99

### Déficience intellectuelle (Institut Médico-Educatif - IME)

Le taux d'équipement en IME le plus faible est celui de la Loire-Atlantique (3,65 pour 4,52 au niveau régional), département où les moins de 20 ans sont pourtant les plus représentés.

### Troubles de la conduite et du comportement (Institut de Rééducation - IR)

Dans la région, on constate de grandes disparités en terme d'équipement, avec une absence de structure de ce type en Mayenne (un projet doit être financé en 2004) et à contrario un taux d'équipement élevé en Maine-et-Loire (2,15) pour une moyenne régionale de 0,89.

### Déficience motrice (Institut d'Education Motrice - IEM)

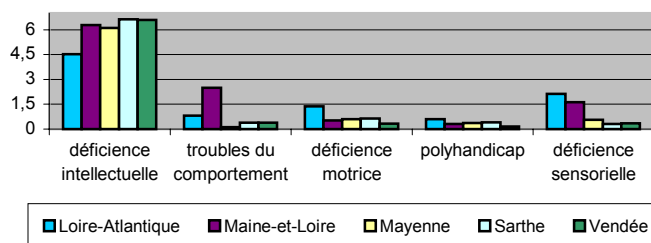
L'équipement en places d'institut d'éducation motrice est inexistant en Vendée, les jeunes étant pris en charge uniquement par le biais des SESSAD. La Mayenne, qui jusqu'en 2001 était encore dans la même situation, bénéficie de 9 places depuis 2002. La Loire-Atlantique est le département le mieux équipé concentrant à lui seul 60 % des installations régionales.

### Polyhandicap

Tous les départements de la région sont dotés d'au moins un établissement ou d'une section pour accueillir les enfants et adolescents polyhandicapés. La Mayenne et la Vendée ne possèdent toutefois pas de service de soins à domicile (SSAD).

### Déficience sensorielle

S'agissant des places en établissement, elles sont réparties uniquement entre les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire. Tous les départements, en revanche, sont dotés de places de services privilégiant l'intégration en milieu scolaire ordinaire.



Pour les enfants, le mode de prise en charge qui domine est le semi-internat représentant 59 % des places en établissement devant l'internat, soit 29 %. L'internat de semaine, minoritaire, ne représente que 13 %. A noter que c'est en Mayenne que le semi-internat est le plus développé.

➤ **Le constat est identique pour les adultes**

**Le taux d'équipement global régional est de 4,36** pour 4,13 au niveau national (Hors ateliers protégés, inclus UEROS et CRP).

Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
4,22	3,75	5,90	5,07	4,01	4,36

### Les Centres d'Aide par le Travail (CAT)

La région possède un taux d'équipement en places de CAT (soit **3,21**) supérieur à la moyenne nationale qui est de 2,92 avec de nettes disparités entre les départements qui se réduisent peu à peu. La Mayenne a le taux d'équipement le plus élevé.

### Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)

L'équipement en MAS des Pays de la Loire (**0,61**) est supérieur à celui de la métropole (0,45). Le redéploiement engagé de lits de CHS en lits de MAS va renforcer le taux d'équipement de la région. La Vendée est le département ayant la moins grande capacité d'accueil en MAS à l'opposé de la Mayenne.

### Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Il s'agit d'établissements relevant d'un financement mixte (Conseil Général pour la partie hébergement, Assurance Maladie pour la partie soins). La région se situe là encore au-delà de la métropole avec un taux d'équipement de **0,32** contre 0,26 au niveau national, ce qui est dû essentiellement au département de Loire-Atlantique. Les disparités entre départements sont également importantes. Si la Sarthe est le département le moins bien équipé (0,09) un projet de 25 places de FAM est en cours de financement.

